

La FMF plaide pour une PDSA, volontaire et incitative

[Permanence des soins](#) par C. L B le 29-01-2014 [1 réaction\(s\)](#)

La FMF plaide pour une PDSA, volontaire et incitative

Jean-Paul Hamon, le président de la FMF, déplore que les médecins libéraux participants à la permanence des soins ambulatoire (PDSA), ne bénéficient pas de la part des parlementaires, de la même la considération que les urgentistes hospitaliers.

Et de rappeler que les représentants de Samu De France et de l'AMUF (urgentistes hospitaliers), respectivement les Drs Giroud et Pelloux, auront été reçus 4 heures pendant que les 5 représentants des médecins libéraux n'auront droit qu'à 2 heures en tout et pour tout.

Pour le Dr Hamon, les parlementaires doivent se poser deux questions. Faut-il d'une part, maintenir des SMUR en grandes agglomérations alors que tous les pays industrialisés ont fait le choix de privilégier les paramédicaux qui transportent en 15 minutes un malade dans un service d'urgence ? D'autre part : **allons- nous enfin faire participer la population à l'effort collectif et allons- nous enfin modifier les règles d'accès à l'hôpital et modifier le financement des urgences hospitalières??**

Jean Paul Hamon rappelle l'estimation de la Cour des comptes qui relève que si la PDSA coûte cher, son coût est néanmoins 15 fois moins élevé que celui de Samu de France. **Tant que le financement des urgences permettra à celles ci de percevoir 250€ à chaque passage les MMG (maisons médicales de garde) au sein de l'hôpital ne fonctionneront pas, insiste le président de la FMF. Cela entretient le mythe qu'il faut un plateau technique lourd pour prendre en charge des soins non programmés. Et cela donnerait définitivement l'habitude à la population que la seule solution de jour comme de nuit serait exclusivement à l'hôpital.**

La FMF réitère son credo : une PDS volontaire régulée et incitative. Soit un coût de 300 millions d'euros par an pour 8 MMG par départements en moyenne, ouvertes dimanche et samedi après-midi jusqu'à minuit avec des médecins ayant la garantie d'un revenu au moins égal à 3C / heure.

Autre exigence : s'il doit y avoir des médecins mobiles, ils ne sauraient être moins de 4 ou 5 par département, régulés et véhiculés. **Car il est hors de question de laisser sur de grandes distances un médecin seul sur des zones peu connues. Là aussi la rémunération garantie devra être de 4C/H,** défend le syndicat.

La FMF considère que c'est à ce prix qu'on maintiendra une permanence de soins homogènes sur le territoire **?et que les médecins libéraux resteront?**.

[Permanence des soinsInfirmiersMédecin PharmacienKiné Autres Pro. de la santé Professionnel](#)

A LIRE EGALEMENT



[PDS : Evin veut de nouvelles règles pour SOS médecins](#)



[14 millions d'euros : le coût de la PDSA du Nord-Pas-de-Calais](#)



[La Cour des comptes brocarde la PDSa](#)



[Des généralistes indignés des propos de SAMU de France sur la PDS](#)



[Ivre pendant une garde, le MG refuse son exclusion de la PDS](#)



[PDSa : rien ne va plus en Midi-Pyrénées](#)



[Economies sur la Sécu : la PDS bradée](#)

[COMMENTER CET ARTICLE](#)
